



HAL
open science

Présidentielles maliennes : l'enracinement démocratique ?

Pierre Boilley

► **To cite this version:**

Pierre Boilley. Présidentielles maliennes : l'enracinement démocratique ?. Politique africaine, 2002, 86, pp.171-182. halshs-00528350

HAL Id: halshs-00528350

<https://shs.hal.science/halshs-00528350v1>

Submitted on 21 Oct 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Pierre Boilley

Présidentielles maliennes : l'enracinement démocratique ?

Le 12 mai 2002, le général Amadou Toumani Touré, « tombeur » en 1991 du général-dictateur Moussa Traoré, a été élu président de la République du Mali, après une décennie au pouvoir de l'Adema et d'Alpha Oumar Konaré. Ces élections présidentielles, qui inaugurent la première alternance malienne, marquent-elles une nouvelle étape de l'enracinement démocratique malien ? Les rumeurs persistantes d'arrangements occultes et les nombreuses irrégularités qui ont entaché le scrutin en révèlent-elles au contraire le dévoiement ?

Le 26 mars 2002, le Mali commémorait le onzième anniversaire de la révolution du 26 mars 1991 : après trois mois de contestation populaire et de manifestations de rue au cours desquelles l'armée avait tiré sur la foule, faisant des dizaines de morts, Amadou Toumani Touré, alors commandant du bataillon parachutiste, renversait le général Moussa Traoré et prenait le pouvoir à la tête d'une fraction de l'armée. Devenu président du Comité transitoire de salut public (CTSP), le nouveau chef d'État promettait de rendre le pouvoir aux civils et, fait rarissime en Afrique, tenait sa promesse un an plus tard en organisant en 1992, après une transition jugée exemplaire, les premières élections présidentielles de l'histoire du Mali.

Le 12 mai 2002, onze ans et deux mois plus tard, Amadou Toumani Touré (ATT), général à la retraite, était élu président de la République du Mali au second tour des élections présidentielles, devenant le deuxième chef de l'État élu du pays, après les deux mandats d'Alpha Oumar Konaré qui, respectant la Constitution lui interdisant de solliciter un troisième mandat, ne se représentait pas. Soumaïla Cissé, adversaire malheureux d'ATT et candidat du parti au pouvoir, l'Alliance pour la démocratie au Mali (Adema), s'inclinait et félicitait publiquement le nouveau président.

Ce raccourci saisissant d'une décennie de démocratie malienne suscite un certain nombre d'interrogations. Faut-il se féliciter du remarquable et rapide enracinement démocratique malien, avec la réussite de la première alternance



au pouvoir, survenue dans le respect de la Constitution après une campagne digne et des élections dans le calme ? Faut-il voir dans ce scrutin le poids de la popularité de l'ancien général, tant au Mali qu'à l'étranger, et l'extraordinaire destin d'un soldat qui a su réconcilier l'armée et le peuple, le pouvoir et le droit ? Ou, si l'on prête l'oreille à certaines rumeurs persistantes, faut-il déplorer au contraire un détournement électoral combiné en secret par les clans au pouvoir, règlement d'une dette initiale contractée dix ans plus tôt ?

Une démocratie foisonnante

L'environnement politique de ces élections ne permet pas de répondre aisément à ces questions : la jeune démocratie malienne est en effet politiquement foisonnante. En novembre 2001, le 78^e parti malien était créé sous le nom de Parti pour la démocratie et l'autosuffisance (PDA) par l'ancien ministre et ancien bâtonnier de l'ordre des avocats du Mali, M. Drissa Traoré. Ces nombreuses formations, éventuellement groupusculaires, sont parfois très anciennes, comme l'Union soudanaise-Rassemblement démocratique africain (US-RDA), née lors du Congrès de Bamako à la fin de la colonisation française et parti unique jusqu'en 1968, lorsque le général Moussa Traoré renversa par un coup d'État militaire le pouvoir de l'ancien leader indépendantiste Modibo Keita. Certaines sont issues du mouvement démocratique clandestin et se sont organisées au temps de la dictature, quand n'était autorisée que la seule Union démocratique du peuple malien (UDPM), qui n'avait de démocratique que le nom.

Ainsi en est-il du Comité national d'initiative démocratique (CNID) de l'avocat Mountaga Tall, et surtout de l'Alliance pour la démocratie au Mali (Adema), fondée par l'historien Alpha Oumar Konaré. Ces deux partis, constitués en simples associations au temps du monopartisme, ne sont devenus légaux qu'après la révolution de 1991, avec une cinquantaine d'autres formations renaissant de leurs cendres ou fondées lors de l'établissement du multipartisme. Forts de leur résistance à la dictature, ils sont devenus au début des années 1990 les partis de référence. L'Adema notamment, qui remportait aux premières élections libres de mars 1992 les deux tiers des sièges à l'Assemblée nationale, était encore renforcée par l'élection à la présidence, en avril 1992, de son leader Alpha Oumar Konaré, et devenait pour une décennie le parti politique malien dominant, soutenue par le Parena (Parti pour le renouveau national) de Tiebilé Dramé, créé en 1995 par les dissidents du CNID. Cette domination n'allait évidemment pas sans grincements des dents des autres partis, critiquant l'Adema de façon croissante en l'assimilant à un véritable parti-État. L'apogée de cette contestation de l'impérialisme politique de

l'Adema survint dès le début de 1997 avec les turbulences engendrées par l'opposition dite « radicale » au moment des différentes consultations électorales. Les élections législatives, très critiquées pour leur mauvaise organisation, d'ailleurs reconnue par le pouvoir, avaient abouti à l'annulation du premier tour d'avril 1997. L'opposition radicale, regroupée au sein du Collectif des partis politiques d'opposition (Coppo), adoptait alors une attitude intransigeante, accusant la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) de malversations, et l'Adema de visées hégémonistes. Les tentatives de dialogue du président Konaré n'avaient pu désamorcer le conflit, et le Coppo décidait de boycotter en bloc les élections. Le pouvoir devait alors reporter plusieurs fois les consultations afin de corriger les listes électorales.

Aussi la réélection de M. Konaré pour un second mandat lors des présidentielles de mai 1997, où il était élu avec 84,36 % des suffrages, ainsi que la victoire de l'Adema qui remportait 130 des 147 sièges à l'Assemblée aux législatives de juillet et août 1998, étaient-elles entachées par le climat tendu qui les caractérisait. Manifestations violentes, lynchage d'un policier lors d'un rassemblement de l'opposition, arrestation temporaire des dirigeants de l'opposition radicale appelant à la désobéissance civile avaient fait craindre la dérive irréversible de la démocratie malienne. Pourtant, cette ambiance délétère s'éclaircissait peu à peu. La coalition de l'opposition radicale s'effritait, et les élections municipales de mai et juin 1999, destinées à élire les cadres des nombreuses nouvelles communes issues d'une importante décentralisation, se déroulaient dans le calme. Ce nouveau climat était concrétisé en janvier 2001, lorsqu'une quarantaine de partis politiques de toutes tendances se réunissaient en table ronde dans le but de décrier la vie politique et de s'organiser pour que les futures présidentielles aient le caractère d'élections « propres ». M. Almamy Sylla, président du Coppo, annonçait à l'ouverture de la réunion que l'ensemble des partis recherchait le « consensus pour de bonnes élections, et pour tourner la page des dernières élections de 1997 ». Ils adoptaient à l'issue de la rencontre un « pacte de bonne conduite », comprenant « le respect des lois de la République », « la non-violence et la prise du pouvoir par les urnes », « la neutralité de l'administration pour des élections transparentes », ainsi que le renoncement à tout boycott électoral.

La bataille des investitures

En dépit de ce retour à une certaine sérénité, les mois précédents les élections présidentielles de 2002 montraient que la vie politique malienne était toujours traversée de nombreuses fractures, d'importantes remises en cause et parfois d'étonnants retournements de situation. Ainsi de l'Adema



qui fut confrontée à de multiples difficultés. Une première crise survint après la démission du Premier ministre Ibrahim Boubacar Keita (IBK), le 14 février 2000, et son remplacement à la tête du gouvernement par l'économiste Mandé Sidibé. M. Keita devenait alors président de l'Adema, malgré les nombreuses critiques des « rénovateurs », un important courant du parti conduit par Soumaïla Cissé, ministre de l'Équipement, et Soumeylou Maïga, ministre de la Défense. Lors de la 6^e conférence nationale ordinaire de l'Adema du 7 octobre 2000, les délégués s'accordaient, malgré l'opposition d'IBK, pour convoquer un congrès extraordinaire afin de clarifier la situation politique interne. Mis en minorité, Ibrahim Boubakar Keita prenait la dimension de son isolement et démissionnait aussitôt de la direction du parti. Le congrès, tenu en novembre 2000, entérinait la victoire des rénovateurs et voyait leur entrée au Comité exécutif du parti où ils remportaient 95 % des 35 sièges, tandis que la présidence de l'Adema était confiée à Diocounda Traoré.

Devant cette situation, les proches d'IBK fondaient en février 2001 l'ébauche d'un nouveau parti dénommé Alternative 2002, consacrant ce que la presse malienne caractérisait par une « implosion du pouvoir ». En juin, IBK et les dissidents de l'Adema créaient leur nouveau parti, le Rassemblement pour le Mali (RPM) et, emmenant trente-quatre députés du parti au pouvoir dans un nouveau groupe parlementaire dit des « Indépendants », rejoignaient l'opposition. Ils y retrouvaient, outre les partis du Coppo, le Parena, ancien allié de l'Adema devenu très critique à l'égard du régime d'Alpha Oumar Konaré. Cet affaiblissement du parti au pouvoir se doublait de critiques multi-formes dénonçant la corruption croissante des cadres politiques tout autant que de déchirements pour la nomination officielle de son candidat aux futures présidentielles. En novembre 2001, l'Adema voyait en effet quatre des siens faire acte de candidature : Mandé Sidibé, Premier ministre du Mali, Soumeylou Boubeye Maïga, ministre de la Défense et vice-président du parti, Soumaïla Cissé, ministre de l'Équipement, et enfin Ibrahima N'Diaye, maire du district de Bamako et 2^e vice-président du parti... Diocounda Traoré décidait alors d'organiser des primaires au sein du parti, processus qui devenait rapidement un véritable feuilleton politique. La procédure adoptée passait par l'envoi des dossiers des candidats aux sections qui avaient à désigner les deux premiers d'entre eux. Une convention du parti devait ensuite départager ces derniers.

Mais, quelques jours après, l'ensemble de la procédure était suspendue par la direction du parti. Soumaïla Cissé critiquait alors ce gel des primaires, les députés Adema se prononçaient à leur tour pour leur organisation, et la procédure était relancée en décembre. Ibrahima N'Diaye décidait de se retirer et de soutenir Mandé Sidibé, mais ce dernier abandonnait finalement

Politique africaine**175** *Présidentielles maliennes : l'enracinement démocratique ?*

les primaires tout en maintenant unilatéralement sa candidature à la présidentielle. Deux candidats aux primaires restant seulement en lice, l'Adema s'en tenait à la seule convention, qui investissait pour finir en janvier Soumaila Cissé. L'affaire rebondissait encore en mars, une partie des membres du Comité exécutif du parti appelant, par la voix du ministre du Développement rural, El Madani Diallo, à soutenir le général Amadou Toumani Touré. El Madani Diallo décidait d'ailleurs peu après de se présenter lui-même à la présidence. Le bilan de ces atermoiements aboutissait en avril à son exclusion du parti, la même sanction étant imposée au candidat Mandé Sidibé. Il n'en restait pas moins que trois candidats officiels étaient finalement originaires de l'Adema, du moins si l'on ne comptait pas Ibrahim Boubacar Keita, lui-même dissident du parti !

Amadou Toumani Touré faisait preuve lui aussi dans le même temps de longues hésitations. Officier d'active, la loi lui interdisait de faire de la politique. Selon l'article 143 du code électoral, il devait d'abord démissionner de l'armée au moins six mois avant de faire acte de candidature. Il y était poussé par quelques partisans qui, dès août 2000, avaient lancé un appel en sa faveur. À la fin d'une longue réflexion et d'un mutisme prolongé qui alimentait toutes les supputations, ATT décidait en septembre 2001 de demander sa retraite anticipée de l'armée, acceptée par le gouvernement, tout en continuant d'entretenir le suspense sur sa possible candidature. Les appels pressants et les meetings de ses partisans se succédaient alors, mais il fallut attendre mars 2002 pour que le général annonce officiellement qu'il était candidat. Il est vrai que cette candidature n'allait pas de soi, le général ne possédant aucune base partisane. Ce handicap fut cependant en partie comblé lorsque ATT fut rejoint et soutenu par quelques petits partis de l'opposition, tels que le Bloc pour la démocratie et l'intégration africaine (BDIA), le Parti malien pour le progrès social (PMPS), le Mouvement pour l'indépendance, la renaissance et l'intégration africaine (MIRIA) et l'Union Soudanaise (USRDA), regroupés au sein du Mouvement pour la démocratie et le changement (MDC). En avril 2002, les ralliements se succédant, il pouvait compter sur le soutien de dix-neuf partis.

D'autres formations s'organisaient aussi pour présenter leur propre candidat. Le Parena investissait en février son président, Tiébilé Dramé, ancien ministre des Affaires étrangères pendant la transition de 1991 à 1992, puis ministre des Zones arides et semi-arides de 1996 à 1997 sous la présidence d'Alpha Oumar Konaré, et l'un des sept députés de son parti à l'Assemblée nationale. Le CNID présentait son président Mountaga Tall en mars 2002 et, le même mois, le Mouvement patriotique pour le renouveau (MPR), héritier de l'ancien parti unique du général Moussa Traoré, officialisait la candidature



de son leader Choguel Maïga. Le processus de désignation s'accélérait alors¹. En avril, la Cour constitutionnelle malienne avalisait finalement un record de vingt-quatre candidats ayant déposé chacun la caution requise de cinq millions de francs CFA.

Le trio des favoris

Dans cette pléthore de candidats, seuls trois hommes étaient considérés comme favoris, Amadou Toumani Touré, Ibrahim Boubacar Keita et Soumaïla Cissé.

Amadou Touamani Touré, 54 ans, était entré dans l'armée en 1969 après avoir été instituteur. Il avait été promu capitaine en 1978 et avait commandé la garde présidentielle avant d'être nommé commandant en 1984 et de se voir confier les commandos parachutistes. Il pouvait compter sur le prestige que lui avaient assuré son rôle dans la chute du dictateur Moussa Traoré et la transition réussie vers le pouvoir civil dont il avait été le maître d'œuvre de mars 1991 à juin 1992. Depuis cette époque, son image d'homme intègre et respectueux de ses promesses n'avait pu qu'être confortée par les actions humanitaires (fondation pour l'enfance, lutte contre le ver de Guinée) et de médiation internationale (conflit des Grands Lacs en 1995, crise centrafricaine) qu'il avait menées. Son aura avait même été renforcée par les liens internationaux qu'il avait su tisser, notamment avec l'ancien président américain Carter, par le biais de sa fondation. Apparaissant comme un homme au-dessus de la mêlée et détaché des options partisans, il était devenu très populaire dans le pays. En revanche, les populations du nord du pays, qui avaient souffert des exactions militaires pendant les mois de rébellion où il était en charge de l'État, ne le portaient pas dans leur cœur. Ses détracteurs soulignaient aussi qu'il ne pouvait s'appuyer sur aucun parti « personnel », et qu'il lui faudrait une fois au pouvoir faire le grand écart pour contenter les multiples courants partisans qui soutenaient sa candidature. Enfin, le retour au pouvoir d'un général, même à la retraite, dix ans seulement après la fin de la dictature militaire, leur apparaissait comme une inacceptable régression de la démocratie.

Ibrahim Boubacar Keita, 57 ans, avait quant à lui connu des hauts et des bas de popularité dans l'opinion malienne. Bachelier, titulaire de deux Diplômes d'études approfondies (DEA) en relations internationales de la Sorbonne, il avait dirigé la première campagne présidentielle d'Alpha Oumar Konaré, dont il fut le conseiller diplomatique, l'ambassadeur puis le ministre des Affaires étrangères entre 1992 et 1994. À cette date, et jusqu'en 2000, il devint Premier ministre, poste dont il démissionnait avec fracas après sa brouille avec le

Politique africaine**177** *Présidentielles maliennes : l'enracinement démocratique ?*

président Konaré, tout en abandonnant ses fonctions de direction à l'Adema. Sa cote de popularité n'était à cette époque guère élevée. Les Maliens lui reprochaient son goût du luxe et du pouvoir, son attitude hautaine et cassante, parfois méprisante, et jusqu'à son absence de ponctualité. En revanche, représentant de l'Adema auprès de l'Internationale socialiste après l'adhésion de ce parti, il était apprécié internationalement et entretenait notamment avec le Parti socialiste français des relations suivies. Fort de son expérience au pouvoir, et mettant en avant sa rupture avec une Adema en partie déconsidérée, il réussissait à attirer, après la création du RPM, nombre de militants et de représentants notables de la société civile qui voyaient en lui non seulement un bon technicien de l'État ayant fait ses preuves, mais aussi le renovateur de la vie politique malienne.

Soumaïla Cissé, enfin, 52 ans, avait lui aussi fait de brillantes études en gestion des entreprises et en informatique, au Sénégal d'abord, puis en France. Il avait mené dans ce dernier pays une carrière au sein de grandes multinationales telles que Pechiney, Thomson ou IBM. Rentré au Mali au début des années 1980, il intégrait la Compagnie malienne de développement textile (CMDT). Lors de la démocratisation, qu'il avait anticipée depuis longtemps en militant depuis la France au sein d'un groupe de défense des libertés au Mali et en participant à la fondation de l'Adema, il devint secrétaire général de la présidence, puis ministre de l'Économie et des Finances en 1992, avant d'être nommé tour à tour ministre de l'Équipement, de l'Aménagement du territoire, et enfin de l'Environnement et de l'Urbanisme. Soumaïla Cissé avait de nombreux atouts. Considéré comme un économiste compétent, il pouvait mettre en avant son expérience ministérielle et disposer par ailleurs pour sa campagne du puissant appareil du parti au pouvoir relayé dans tout le pays par des sections et des militants nombreux. Cependant, il s'avérait que le soutien que lui accordait le président sortant n'était que peu appuyé. La population malienne, manifestant une lassitude du parti au pouvoir et un désir d'alternance, le considérait souvent comme trop sûr de lui et arrogant.

1. Se présentaient en ordre dispersé Oumar Mariko, ancien leader étudiant et dirigeant du Parti africain de la solidarité (SADI), Daba Diawara pour le Parti de l'indépendance et du développement solidaire (PIDS), formé par dissidence de l'US-RDA, Balla Moussa Coulibaly pour l'UDD (Union pour la démocratie et le développement, opposition modérée), Mamadou Bakary Sangaré pour la Convention démocrate et sociale (CDS, mouvance présidentielle), Mamadou Gakou pour la COPP (Convention pour le peuple, opposition modérée), et de nombreux autres candidats, dont le comédien Habib Dembélé qui se lançait dans la campagne pour, selon ses dires, « faire rire les gens ». L'un des candidats indépendants, Modibo Kane Kida, vivant à l'étranger, ne rentrait même pas au pays pour faire campagne.



Enfin, la campagne qu'il menait, entouré de conseillers étrangers et obtenant des soutiens financiers de l'extérieur lui permettant notamment de parcourir le pays en hélicoptère, lui attirait le rejet de bon nombre d'électeurs indignés par une telle profusion de moyens et un tel gâchis.

Un dispositif électoral laborieux

C'est dans ce contexte très ouvert mais politiquement confus que se sont mises en place les consultations électorales. Elles étaient organisées par la Commission nationale électorale indépendante (Ceni), et contrôlées par la Cour constitutionnelle dont les neuf membres, désignés pour sept ans par le président de la République, le président de l'Assemblée nationale et le Conseil supérieur de la magistrature, avaient prêté serment en mars 2001. La Ceni eut à résoudre, dans les mois qui ont précédé l'élection présidentielle, de nombreuses difficultés. Dès mars 2001, des critiques étaient portées sur la tenue du Recensement à caractère électoral (Race) qui ne réussissait à finaliser ses opérations qu'en décembre, portant le nombre des électeurs maliens à 5 745 638 pour une population de 10 951 176 habitants. En janvier 2002, la Ceni constatait des irrégularités dans la procédure de fabrication des cartes électorales et demandait leur annulation : plus de cinq millions de cartes, déjà confectionnées en France pour un montant d'environ cent millions de francs CFA, étaient alors incinérées... Une fois réimprimées, ces cartes devaient encore être distribuées. À cette fin, il fallut décréter en avril un jour chômé afin que chacun ait la possibilité de se rendre au bureau de sa commune. Mais les opérations de retrait, dans un pays où les patronymes sont peu nombreux, les électeurs en majorité analphabètes et les langues diverses n'ont pu que s'opérer lentement.

À la veille des élections, une estimation portait ainsi à seulement 50 % le nombre des cartes distribuées. Ces opérations se compliquaient encore dans les zones nomades de Tombouctou, Gao, Kidal et Mopti (régions situées au nord du pays), où il fallut organiser des bureaux itinérants pour le retrait et le scrutin lui-même. Dans ces zones, celui-ci commençait une semaine avant la date prévue, afin que les électeurs nomadisant sur de longues distances puissent avoir le temps de déposer leur bulletin. Cette procédure, difficile à mettre en place, était également critiquée. En effet, les bureaux s'installaient la plupart du temps à proximité des puits, attendant que les pasteurs les rejoignent, et beaucoup de ces derniers, trop éloignés ou ignorants du lieu de rassemblement, n'ont pas été touchés par le scrutin. Par ailleurs, l'obligation faite aux électeurs de présenter leur carte d'identité nationale, dans un pays où il est estimé que seuls environ 30 % des habitants en sont pourvus, suscitait d'ultimes difficultés.

Politique africaine**179** *Présidentielles maliennes : l'enracinement démocratique ?*

Enfin déplorait-on dès avant le scrutin un certain nombre de fraudes. Des cartes électorales disparaissaient pour être revendues et plusieurs personnes étaient arrêtées, dont un militaire.

Néanmoins, le premier tour des élections présidentielles se tenait au jour fixé, le 28 avril 2002. Il se déroulait dans le calme, malgré des irrégularités. Quelques bureaux n'ont pas ouvert à temps, prenant jusqu'à deux heures de retard, ailleurs le nombre de bulletins de vote de certains candidats était inférieur à d'autres ou des cartes étaient envoyées en surnombre. Il manquait d'autre part l'encre indélébile destinée à marquer les votants. Dans beaucoup d'endroits le scrutin se déroulait néanmoins correctement, marqué en revanche par une faible affluence dans les bureaux. La publication des résultats fut nettement plus difficile. Après une nuit blanche, la Commission nationale de centralisation des votes avouait le lendemain ne posséder que des résultats encore extrêmement parcellaires. La situation ne s'arrangeait pas les jours suivants. Un des informaticiens était impliqué dans un accident de la route, des résultats s'avéraient différents selon qu'ils arrivaient par téléphone, fax ou Internet et nécessitaient de nouvelles vérifications. Deux jours après le scrutin, la Commission ne pouvait diffuser que des résultats qui portaient seulement sur 10 % des inscrits.

La « lenteur » du processus et la « non-concordance » entre les chiffres suscitaient alors la colère de certains candidats, qui menaçaient de ne pas avaliser les résultats à venir. Une nouvelle journée d'attente permettait que des résultats encore partiels, portant sur 70 % des suffrages, soient publiés : ils plaçaient Amadou Toumani Touré en tête, suivi de Soumaïla Cissé. Ibrahim Boubacar Keita, qui n'arrivait qu'en troisième position, évoquait immédiatement une « fraude grossière et grotesque », et déclarait à la presse sa certitude d'une manipulation. Le 2 mai, la Ceni relevait à son tour des anomalies dans les méthodes de centralisation des résultats, notamment l'absence de procès-verbaux récapitulatifs et le traitement inéquitable des résultats entre les régions, les chiffres de Bamako n'ayant toujours pas été proclamés. Le même jour, les mandataires de six candidats, dont celui d'IBK, annonçaient qu'ils suspendaient leur participation aux travaux de la Commission de centralisation des résultats et se désolidarisaient de la manière de procéder de celle-ci. Les esprits s'échauffant, IBK appelait le 3 mai ses militants au calme dans l'attente de la publication des résultats définitifs mais, lors d'un meeting organisé le lendemain avec Choguel Maïga, Mountaga Tall et Almamy Sylla, parlait de « mascarade », d'élections manipulées pour obtenir l'élection d'ATT et demandait l'annulation des présidentielles. À son tour, le centre Carter, organisation non-gouvernementale américaine, évoquait le « nombre significatif d'irrégularités logistiques et administratives » et regrettait que ses observateurs



se soient vu «refuser l'accès à la Commission de centralisation des votes» pendant deux jours.

En fin de compte, il fallait attendre le 9 mai pour que, malgré ces critiques, la Cour constitutionnelle proclame les résultats définitifs. Amadou Toumani Touré était crédité de 28,71 % des suffrages (449 176 voix), Soumaïla Cissé de 21,32 % (333 525 voix), tandis qu'Ibrahim Boubacar Keita n'obtenait que 21,04 % (329 143 voix), et était donc éliminé du second tour de la consultation. Aucun autre candidat n'atteignait 4 % des suffrages. Dénonçant «les compositions irrégulières, la distribution des cartes d'électeurs de manière frauduleuse, la non-sécurité des urnes, le vote par procuration illégal, le vote de personnes non inscrites, l'absence de signatures sur les procès-verbaux, l'influence sur le vote, l'existence de bureaux fictifs, et le fonctionnement irrégulier de bureaux de vote itinérant», la Cour invalidait 541 019 bulletins, ce qui représentait malgré tout la bagatelle d'un quart des votes, mais estimait que ces irrégularités n'entraînaient pas l'annulation du scrutin... En ajoutant le nombre des bulletins nuls (95 359) et le faible taux de participation de 38,31 %, on constatait que les deux vainqueurs du premier tour n'obtenaient respectivement que 8 % et 6 % des voix des inscrits.

Les alliances du second tour

Malgré ces chiffres étonnants, les candidats exclus du deuxième tour décidaient d'accepter le verdict de la Cour constitutionnelle et s'engageaient aussitôt dans la préparation du second. Réunis dans une alliance dénommée «Espoir 2002», quinze partis politiques, rejoints par d'autres petites formations et les deux candidats dissidents de l'Adema, décidaient de soutenir la candidature du général Amadou Toumani Touré pour faire pièce au candidat du parti au pouvoir. La campagne, repoussée en raison de la proclamation tardive des résultats du premier tour, était très brève et ne durait que deux jours. Le 12 mai, le scrutin s'ouvrait de nouveau et, s'il était caractérisé par une participation encore moindre qu'au précédent tour, n'était entaché que par peu d'irrégularités. Il fallait néanmoins attendre jusqu'au 16 mai pour connaître les résultats du scrutin, validés seulement le 23 par la Cour constitutionnelle. Amadou Toumani Touré obtenait 65,01 % des suffrages (soit 926 243 voix sur 1 424 746 suffrages exprimés) et était élu président. Son rival Soumaïla Cissé obtenait quant à lui 498 503 voix, soit 34,99 % des suffrages. De nouveau, la Cour constitutionnelle annulait un nombre considérable de bulletins, invalidant 268 216 suffrages... La participation, très faible, n'atteignait pas 30 %, ce qui portait seulement à 16 % des inscrits le nombre de ceux qui avaient effectivement voté pour ATT.

Politique africaine**181** *Présidentielles maliennes : l'enracinement démocratique ?*

Dès les résultats connus, Soumaïla Cissé félicitait son adversaire en souhaitant que, durant son mandat, « le pays soit en paix ». Il était suivi par les États-Unis qui qualifiaient ces élections de « pas majeur pour la consolidation de la démocratie au Mali », par la France qui saluait « la vitalité de la démocratie malienne et l'attachement des Maliens à un système politique pluraliste », et par le secrétaire de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), Amara Essy, qui se félicitait du bon déroulement du scrutin présidentiel. Ces louanges étaient cependant émaillées de notes discordantes. Ainsi, Soumaïla Cissé ajoutait à ses félicitations, dans une phrase apparemment sibylline, que « certains camarades » l'avaient abandonné. Le candidat vaincu faisait en réalité allusion aux expressions diverses de la méfiance portée sur le rôle du président sortant, Alpha Oumar Konaré, dans la désignation de son successeur. Dès la fin de l'année 2001, le président Konaré avait déclaré à la presse qu'il n'avait « ni dauphin, ni candidat » et, de fait, son rôle dans la désignation du candidat officiel de l'Adema avait été parfaitement mineur. Il n'était même pas réellement intervenu pour apaiser les dissensions qui s'étaient exprimées à cette occasion dans son propre parti, et nombre de militants le lui avaient reproché. Peu à peu, la rumeur enflait d'un arrangement secret entre Amadou Toumani Touré et lui : ATT lui ayant permis d'arriver au pouvoir en 1992, Konaré aurait été décidé à lui retourner le service en favorisant l'élection du général en 2002...

C'est en tout cas ce qui était dans les têtes entre les deux tours, quand les candidats éconduits avaient exprimé leur mécontentement : « fraude grossière », « manipulation » selon Ibrahim Boubacar Keita qui ajoutait que « toute cette mascarade n'avait pour ambition que de procéder à la nomination d'un homme à la présidence de la République », évoquant ATT sans le nommer, mais étant parfaitement compris par les Maliens saisis par le doute. IBK était encore plus clair à la veille du second tour, lorsqu'il accusait le président sortant d'avoir préparé avec « organisation, méthode et cynisme le retour au pouvoir d'ATT ». De son côté, Soumaïla Cissé évoquait le 11 mai la « trahison » et le « coup bas » dont il disait avoir été victime, suspectant le « *deal* » organisé au sommet de l'État contre sa candidature : « Peut-on croire que je n'ai même pas eu droit au traditionnel "bonne chance" de ceux-là mêmes qui devaient défendre bec et ongles ma candidature ? » s'est-il exclamé, ajoutant « à moins que le *deal* souvent murmuré existe et que le passage de témoin n'avait besoin que d'un habillage savant, comme chacun d'entre vous le sentait depuis de longs mois », évoquant l'appui présumé du président sortant à ATT. La presse n'était pas en reste, reliant ces rumeurs aux irrégularités du scrutin et à l'absence de soutien de Konaré à celui qui était le candidat officiel de son propre parti. Il est évidemment difficile de se prononcer sur de telles accusations. D'autres



élections présidentielles, sous d'autres cieux, ont démontré à profusion que les pronostics les mieux établis, même étayés par des dizaines de sondages, n'excluaient pas les « séismes » électoraux et les inversions de situation. Que dire alors, dans un pays où les prévisions ne reposent que sur l'intuition, où les sondages sont inexistants ? Que dire encore lorsqu'un candidat évincé, Ibrahim Boubacar Keita, accuse le pouvoir d'avoir favorisé l'élection de son rival, mais se rallie finalement à lui avant le second tour ?

Quoi qu'il en soit, l'ensemble de la classe politique malienne a finalement accepté le verdict des urnes, qu'il ait été orienté ou non. La colère des militants du RPM ou de l'Adema a été contenue par des leaders qui, s'ils ont exprimé leur amertume, ont su tenir leurs troupes et éviter les violences. L'expression politique est restée au niveau du débat démocratique et chacun a annoncé qu'il continuerait la lutte sur ce terrain. Ce sang-froid est à porter au crédit de la population malienne. Néanmoins, les Maliens ont manifestement considéré que les jeux étaient faits, et se sont faiblement mobilisés pour le deuxième tour. Les soupçons persistent et, s'ils devaient se développer, porteraient un coup fatal à la consolidation de la démocratie. Le doute sur l'utilité du vote, la méfiance vis-à-vis de la classe politique et le scepticisme sur les possibilités d'action des élus ne sont jamais les signes d'une excellente santé démocratique.

Pour l'instant, la population est dans l'expectative, décidée à juger sur pièces. Car il reste au nouveau président de la République du Mali à relever les nombreux défis auxquels il a à faire face : diminuer le pourcentage considérable des Maliens au-dessous du seuil de la pauvreté, estimé entre 50 % et 70 % de la population, remettre sur les rails un secteur scolaire et universitaire en partie ruiné par la succession des grèves, années blanches ou invalidées, lutter contre la corruption, construire un véritable secteur de la santé et, politiquement, réussir à fédérer ses soutiens du deuxième tour, rassemblant vingt-sept partis, réunissant de véritables leaders d'opinion tels qu'Ibrahim Boubacar Keita comme des anciens champions de l'opposition « radicale ». Une des premières décisions d'Amadou Toumani Touré, annonçant le 21 mai à l'hebdomadaire *Jeune Afrique-L'Intelligent* qu'il ferait libérer l'ancien dictateur Moussa Traoré dès son installation au pouvoir, peut-elle dans ce contexte rassurer l'opinion malienne et internationale² ? ■

Pierre Boilley

Université Paris-I Panthéon-Sorbonne

2. Finalement anticipée dès le 29 mai par le président sortant, Alpha Oumar Konaré.